



Consommation énergétique d'un appartement neuf (2022)

Par lepico

Bonjour,
J'ai acheté un appartement en VEFA et ai été livré récemment. On m'a fourni le DPE et je suis étonné de voir la consommation de celui ci à savoir 82Kwh/m2/an soit classé C.
Il me semblait que la réglementation thermique RT2012 impose une consommation maximale de 50 soit un B, est ce le cas?

Si oui, puis me retourner contre mon promoteur?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il est toujours possible de notifier une réserve sur la Garantie de Parfait Achèvement, obligatoirement dans la 1ere année de la livraison.
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958>[url]

Consultez votre conseil syndical ou les autres copropriétaires pour envisager une action commune (ou au moins partager les frais d'avocat et d'expertise)

Par AGeorges

Bonsoir Lepico,

La qualification des Kwh est nécessaire pour savoir de quoi l'on parle.
On distingue deux notions :

1. Le Kwh EP (énergie primaire)
2. Le Kwh EF (énergie finale, ce qui est disponible pour vous).

A ma connaissance, la limite de 50 pour la RT2012 concerne l'EP.
Pour estimer votre consommation globale, on peut calculer votre besoin énergétique global en combinant vos différentes énergies.
L'électricité est particulièrement mauvaise sur ce plan, car, pour que vous puissiez disposer d'un Kwh, il est nécessaire d'en produire 2,58 fois plus.
Par contre, pour le gaz, le ratio est de 1.

Si, par exemple, vous avez une maison tout électrique, et que votre consommation d'électricité finale est établie autour de 82KwhEF/m2/an, vous seriez à 212KwhEP/m2/an, ce qui n'est pas vraiment du B ni du C.

Sinon, si vous êtes à 82KwhEP/m2/an, votre classification générale est bien "B", la tranche C va de 91 à 150.

En principe, vous avez aussi une note "CO2" qui peut être différente.

Evidemment, 82 est toujours plus de 50, norme EP de la RT2012 depuis le 1er janvier 2013. Comme indiqué par Yapasdequoi, vous pouvez donc demander des comptes ...